



**Actualisation du tableau des emplois et des effectifs
Détermination du régime indemnitaire**

**Extrait du registre des délibérations
du comité syndical : Vendredi 29 septembre 2023**

Le comité du syndicat mixte association Maison de la Normandie et de la Manche (SMANM) s'est réuni Vendredi 29 septembre 2023 à 10 heures en présentiel et par visioconférence, sur convocation du 21 septembre 2023 expédiée par courriel.

La séance est présidée par Monsieur Pierre VOGT, Président du SMANM.

Secrétaire de séance : M. Yvan TAILLEBOIS.

Nombre de membres en exercice	Nombre de présents		Quorum (Art 5 des statuts modifiés)
	Titulaires	Suppléants	
12	10	1	7

PARTICIPANTS

Membres titulaires

M. Pierre VOGT

M. Guillaume HEDOUIN
Mme Claire ROUSSEAU

M. Antoine DELAUNAY
M. Yvan TAILLEBOIS

Membres titulaires :

Mme Catherine BRUNAUD-RHYN
Mme Marie-Françoise KURDZIEL
M. Gilles LELONG
Mme Nathalie PORTE
Mme Marie-Hélène ROUX

Membre suppléante :

Mme Dany LEDOUX

EXCUSÉES

Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS
Mme Marie-Pierre FAUVEL

en présentiel

conseiller régional - Région Normandie
Président du SMANM

conseiller régional - Région Normandie
conseillère régionale – Région Normandie

conseiller départemental - canton Avranches
conseiller départemental – canton Granville

en visioconférence

conseillère départementale – canton Avranches
conseillère régionale – Région Normandie
conseiller départemental canton Cherbourg en Cotentin5
conseillère régionale – Région Normandie
conseillère régionale – Région Normandie

en visioconférence

conseillère départementale – canton Quettreville-sur-Sienne
représente Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS

conseillère départementale - canton Agon-Coutainville
conseillère départementale – canton Condé Sur Vire

.../...

Actualisation du tableau des emplois et des effectifs Détermination du régime indemnitaire

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations n° 2018-406 et n° 2018-406 bis du 21 septembre 2018 relatives à l'évolution des effectifs et à la modification du régime indemnitaire ;

Vu le rapport du débat d'orientations budgétaires présenté aux membres du comité syndical le 3 mars 2023 ;

Vu la saisine du Comité Social et Technique du Centre Départemental de Gestion de la Manche, pour la révision du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) et l'avis rendu le 22 mai 2023 ;

Considérant le rapport de séance du 29 septembre 2023 et le tableau des emplois annexé exposant la requalification des postes de directeur ou de directrice, et d'assistant ou assistante, et le régime indemnitaire respectif ;

Après en avoir délibéré,

LE COMITE DU SYNDICAT MIXTE ASSOCIATION MAISON DE NORMANDIE ET DE LA MANCHE, à l'unanimité des membres participants :

- **approuve** le tableau des emplois et des effectifs présenté en séance et figurant ci-joint ;
- **valide** le régime indemnitaire proposé pour les postes de directeur ou de directrice, et d'assistant ou assistante.

POUR EXTRAIT CONFORME,
**Le Président du Syndicat Mixte
Association maison de la Normandie
et de la Manche,**

Pierre VOGT



Tableau des emplois et des effectifs – Comité syndical du SMANM du 29 septembre 2023

Emplois, grades de référence et régime indemnitaire

Emploi	Filière	Grade cible de référence du poste		Poste(s) pourvu(s) au 29/09/2023		Poste(s) vacant(s)	Groupe de fonctions	Critères d'attribution de l'IFSE ⁽³⁾	Régime indemnitaire ⁽²⁾	
		Libellé du grade	Nombre de postes	Libellé du grade	Nombre de postes				avec concession de logement	IFSE ⁽³⁾
Directrice	Adm.	Attaché territorial (cat. A)	1 TC ⁽¹⁾	Rédacteur territorial (cat.B)	1 TC ⁽¹⁾	0	Groupe 4	IFSE avec concession de logement. Fonction de cadre bilingue (français-anglais) avec management hiérarchique ayant en responsabilité la gestion administrative et financière du syndicat ainsi que la proposition et le pilotage de projets. Responsabilité dans une régie d'avances et/ou de recettes.	6 506 € <i>soit 533 €/mois + IFSE régie de 110 €/an</i>	1 000 €
Assistante	Adm.	Rédacteur territorial (cat. B)	1 TC ⁽¹⁾	Adjoint administratif (Cat.C)	1 TC ⁽¹⁾	0	Groupe 3	IFSE avec concession de logement. Fonction requérant une qualification (Bac / Bac + 2) et une parfaite maîtrise des langues française et anglaise pour assurer des tâches diversifiées demandant une capacité d'initiative et d'analyse pour adapter les méthodes et moyens à mettre en oeuvre. Responsabilité danx une régie d'avances et/ou de recettes	5 642 € <i>soit 461 €/mois + IFSE régie de 110 €/an</i>	800 €

⁽¹⁾ Temps complet = 35 heures hebdomadaires

⁽²⁾ Montants maximum annuels fixés par le syndicat, dans la limite des montants réglementaires indiqués ci-dessous

⁽³⁾ IFSE : Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (montant brut)

⁽⁴⁾ CIA = Complément Indemnitaire Annuel (montant brut)

PLAFONDS LEGAUX - FILIERE ADMINISTRATIVE

Grade	Groupe de fonctions	Montant IFSE maximum brut annuel	Montant CIA maximum brut annuel
Attaché territorial	Groupe 4 avec concession de logement	11 160 €	3 600 €
Rédacteur territorial	Groupe 3 avec concession de logement	6 670 €	1 995 €